

ÉVALUATION DES PNEUS

Comment puis-je évaluer sur mon véhicule si les pneus sont conformes à la législation suisse?

- Le pneu doit avoir une bande de roulement d'au moins 1,6 mm sur toute la surface de la bande de roulement. (VTS Art. 58 par. 4)



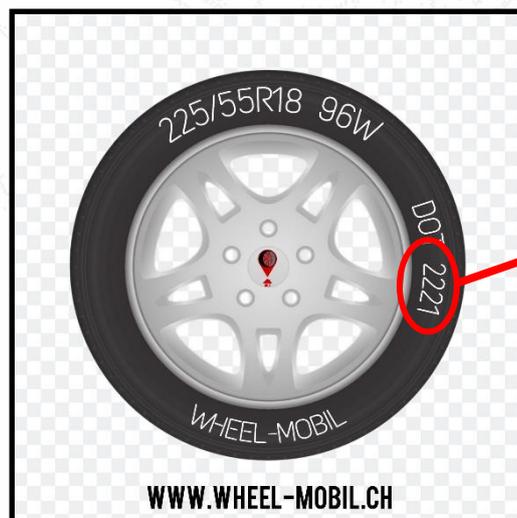
Info : Si vous prêtez attention aux petites élévations dans les rainures de la bande de roulement, appelées Tread Wear Indicator, vous pouvez déterminer la hauteur de 1,6 mm.



- La détérioration du pneu ne doit pas exposer de tissus (VTS Art. 58 par.4)



- L'âge maximal d'un pneu n'est pas prescrit par la loi. Il est recommandé de remplacer le pneu au plus tard après 6 à 10 ans ou au moins de le faire inspecter visuellement.



Date de fabrication DOT **2221**;
22: Semaine de calendrier 22
21: Année 2021

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter par téléphone.

Sincères salutations

Stefano Innarella
078 202 77 22
info@wheel-mobil.ch